

# Commission géographique du bassin Rhône-Méditerranée

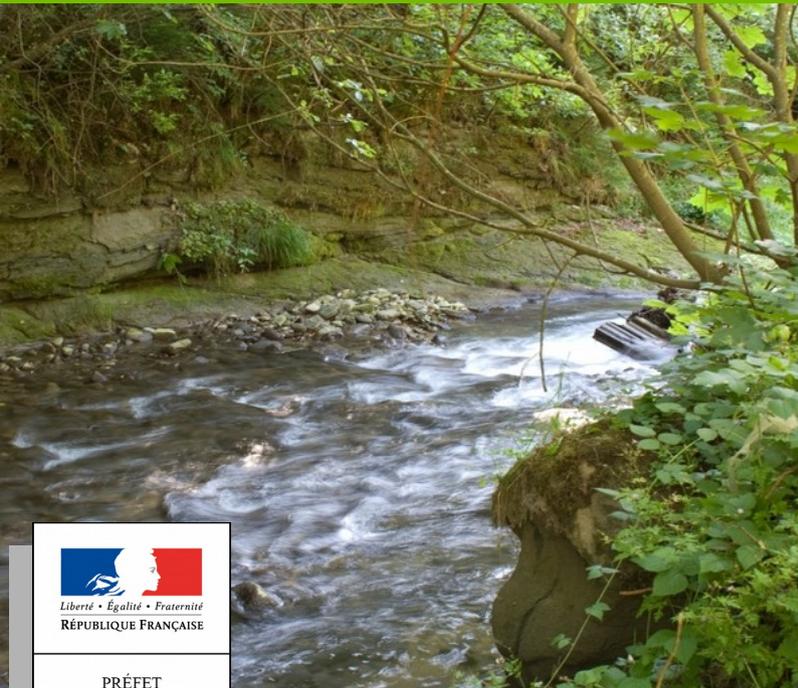
---

Littoral Paca

**GEMAPI**

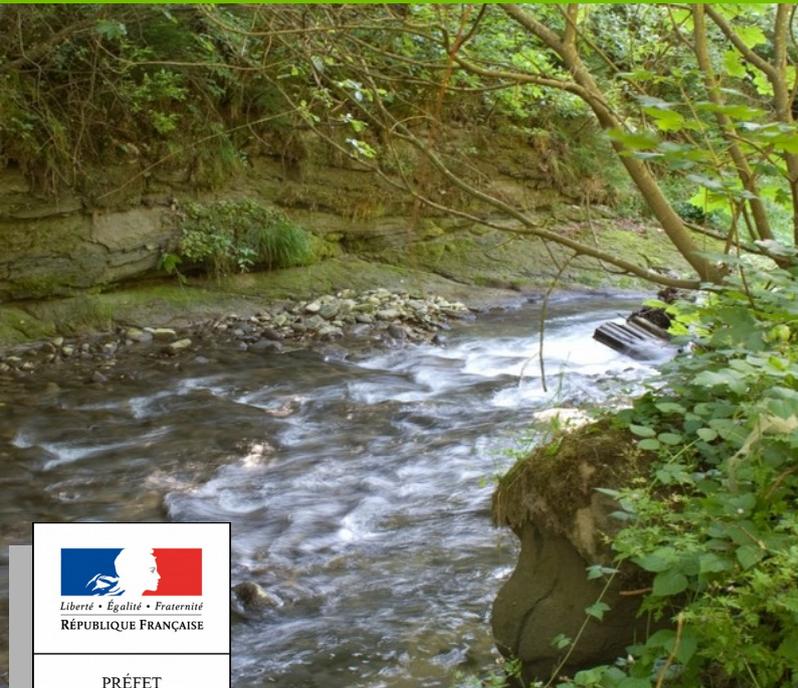
**20 octobre 2016**

**Gerome CHARRIER et Hélène De SOLERE**  
**DREAL de bassin Rhône-Méditerranée**



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# I – La restauration des cours d'eau : enjeu commun du SDAGE et du PGRI



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Quels enjeux d'une gestion intégrée des cours d'eau ?

- Agir sur la morphologie des cours d'eau c'est :
  - **Donner de l'espace** à la rivière et aux crues
  - **Ralentir les écoulements** et réduire les dommages
  - Laisser circuler les **sédiments**
  - **Diversifier les habitats** pour la faune et la flore et améliorer la résilience des écosystèmes
  - Des solutions techniques souvent **moins onéreuses** contre les inondations



Evolution du lit de la Durance après recul des épis

# Ce que disent le **SDAGE** et le **PGR** en faveur de la gestion intégrée des cours d'eau

## Des ORIENTATIONS

- Préserver et restaurer l'espace et les fonctionnalités des cours d'eau (6A-01 et 02 / D.2-06)
- Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments (6A-07 / D.2-07)
- Préserver les zones humides et leurs connexions avec les cours d'eau (6B) en lien notamment avec les champs d'expansion des crues (D.2-01 et 02)
- Préserver et gérer les ripisylves en tenant compte de l'impact sur les écoulements (6A-04 / D.2-08)
- Limiter la création de digues aux secteurs à risque présentant des enjeux importants (en absence d'alternative) (D.2-12)

## Des OUTILS

### EBF

Espace de Bon Fonctionnement

Plans de gestion sédimentaire

### PGSZH

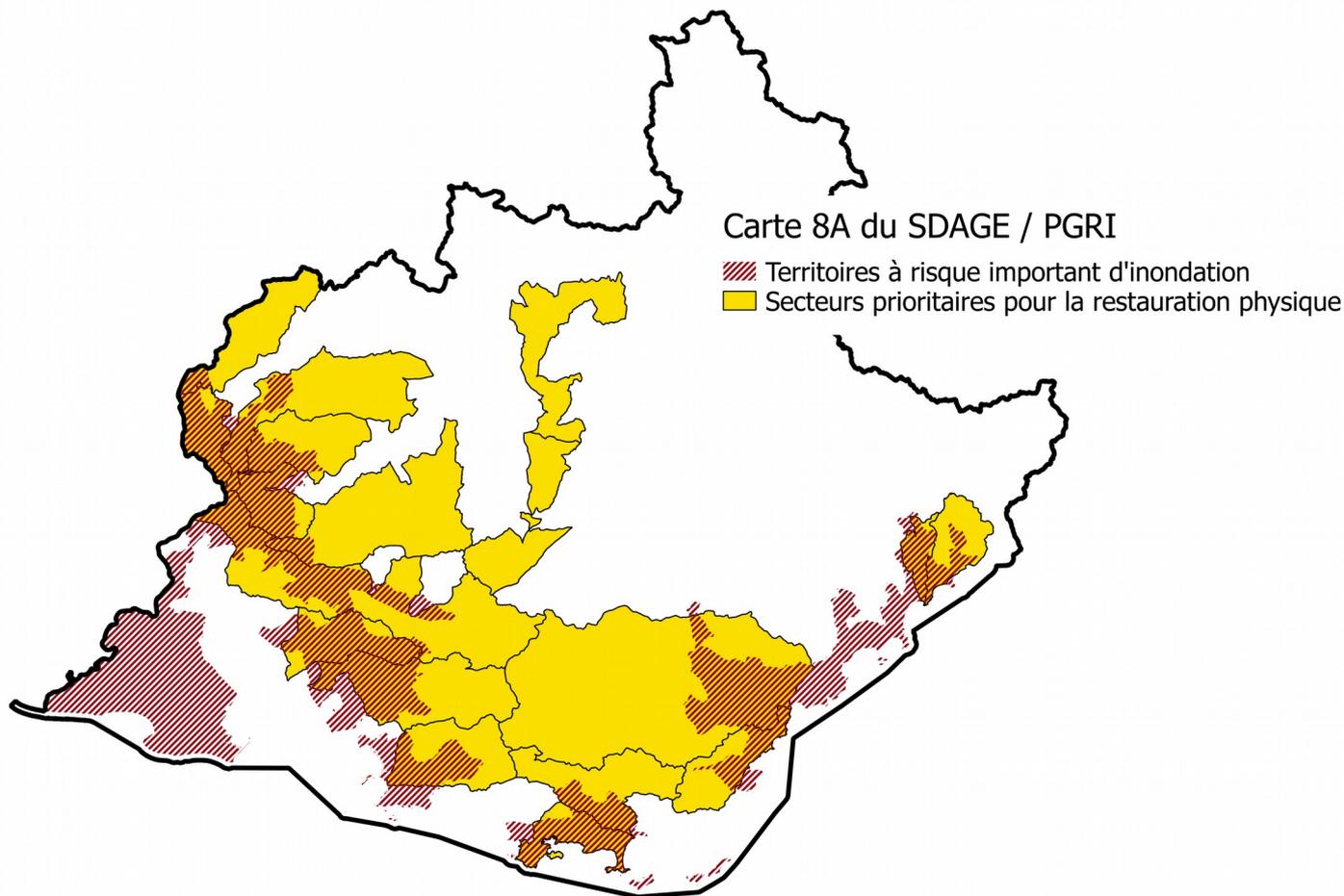
Plan de gestion stratégique des ZH

### GEMAPI :

→ définition des systèmes de protection en prenant en compte le bassin versant

# Ce que disent le **SDAGE** et le **PGRI** en faveur de la gestion intégrée des cours d'eau

## Des **SECTEURS PRIORITAIRES** pour la restauration morphologique des cours d'eau pour contribuer à la lutte contre les inondations



- CARTE 8A du SDAGE et du PGRI
- Bassins versants qui croisent :
  - Des besoins de restauration de la morphologie
  - Des territoires à risque important d'inondation

# Vers une gouvernance commune

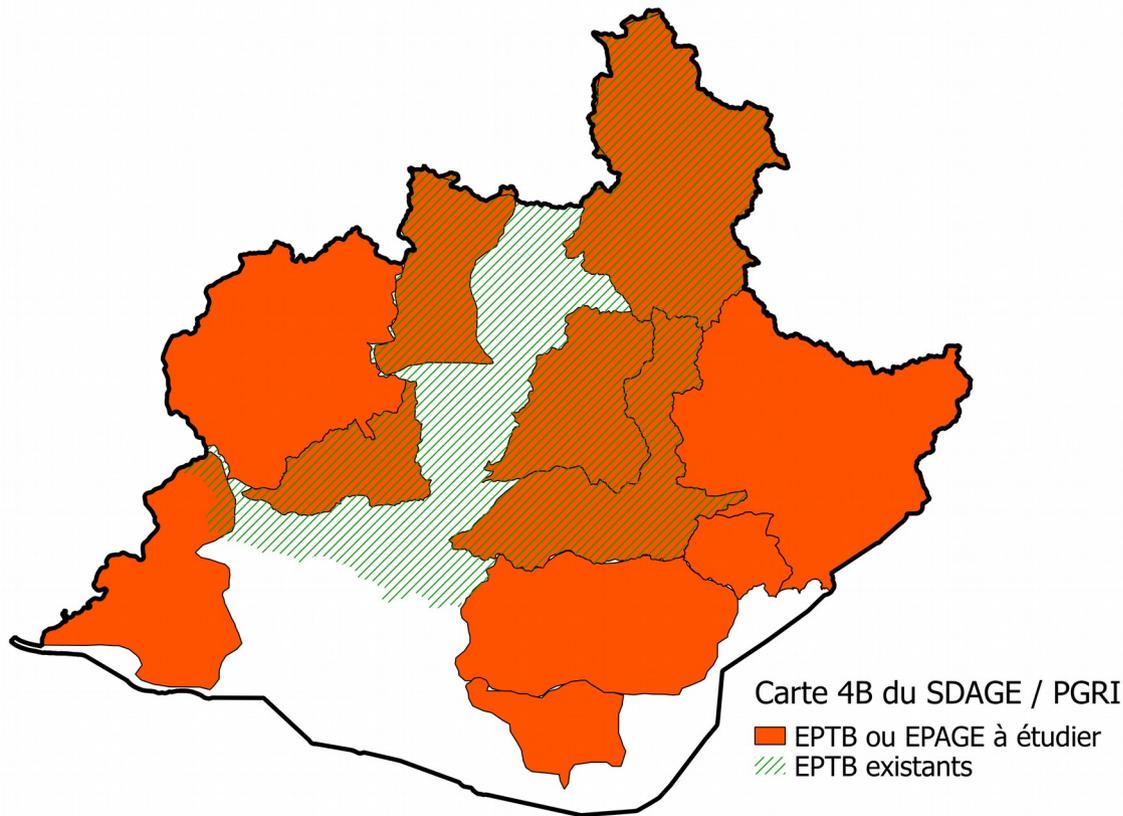
## GEMA et PI

- Contexte GEMAPI : Au 1<sup>er</sup> janv 2018 les intercommunalités auront la double compétence.

- Ce que disent le SDAGE, le PGRI :
  - Structurer la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des BV (4-07 / D.4-03)
  - Conforter et rationaliser les structures existantes (4-07 / D.4-03) notamment à travers la création d'EPTB et d'EPAGE (4-08 / D.4-04)
  - Des secteurs prioritaires (*ci-contre carte 4B du SDAGE et PGRI*).

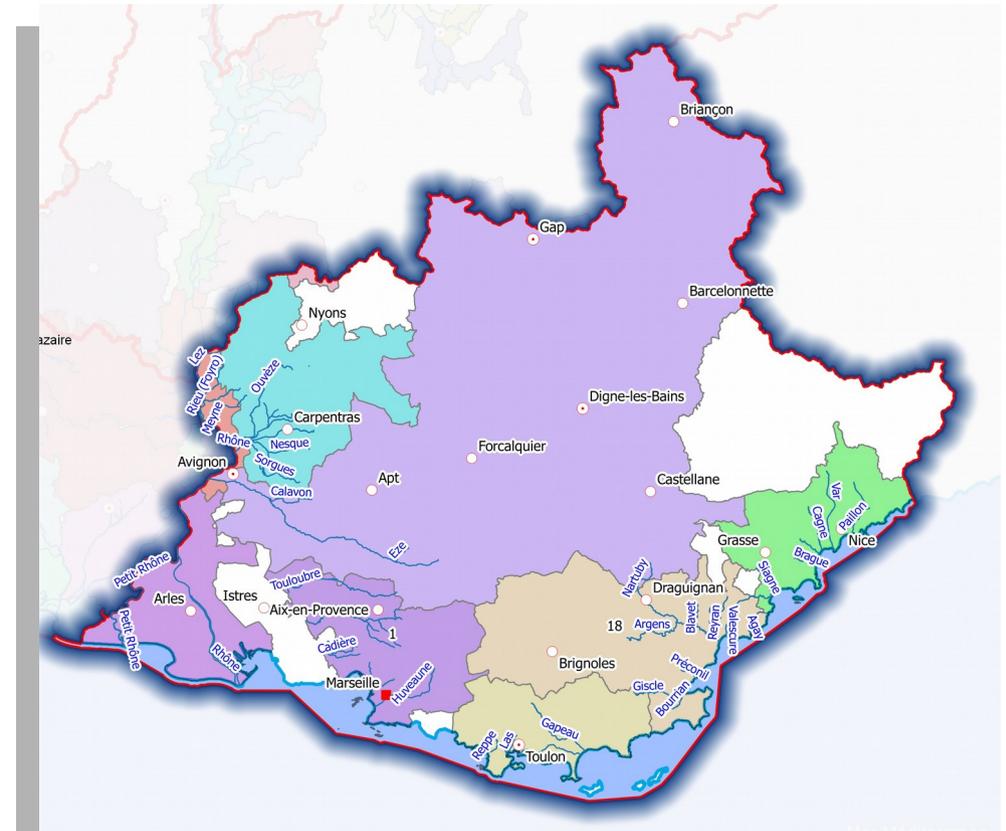
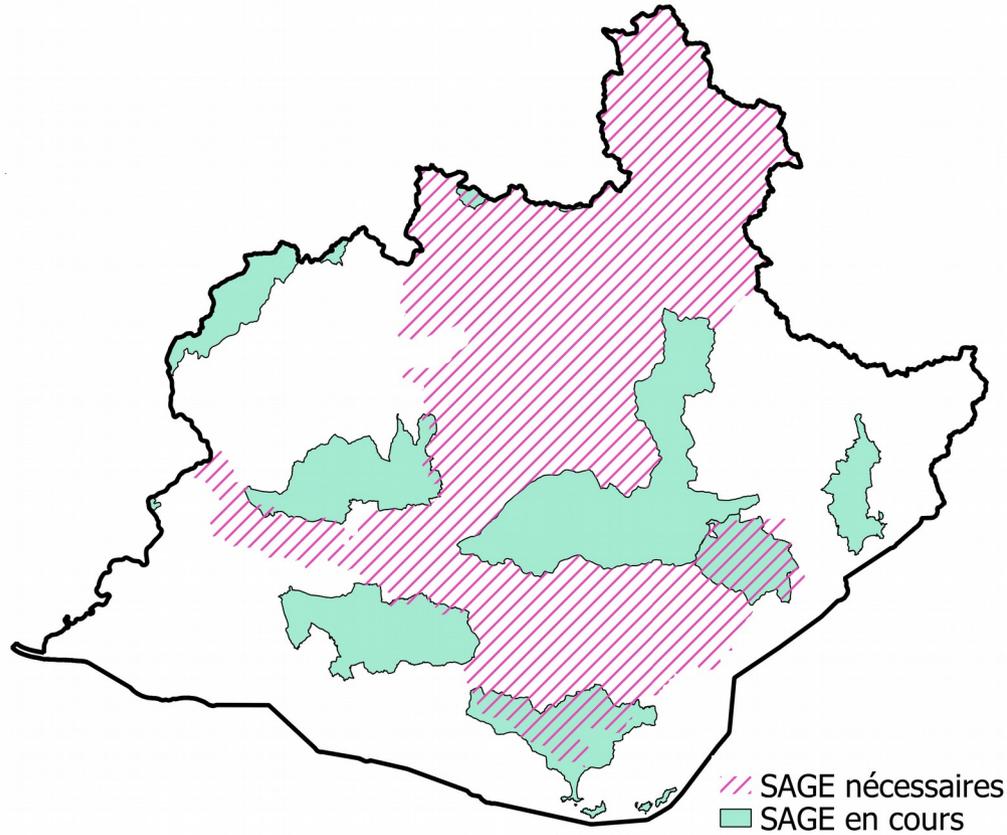
- Accompagnement des services État et Agence :

- Réseau de référents GEMAPI en départements et régions
- Doctrine EPTB-EPAGE
- Mission d'appui : e-lettre, site internet, Q/R



# Vers une convergence de la planification GEMA et PI

- Définir et porter une stratégie d'action intégrée à l'échelle des BV



**SAGE** : prendre en compte les enjeux inondation dans la préservation et la restauration des milieux

**SLGRI** : prendre en compte les milieux aquatiques dans la gestion des risques d'inondation à l'échelle du BV (volet « gestion de l'aléa »)

# Vers une convergence de la planification GEMA et PI



## SLGRI

En l'absence de  
structure porteuse :

un des enjeux de ce 1<sup>er</sup>  
cycle est de **construire**  
**une gouvernance** pour  
assurer un portage de la  
politique PI en  
cohérence avec la  
nouvelle compétence  
GEMAPI



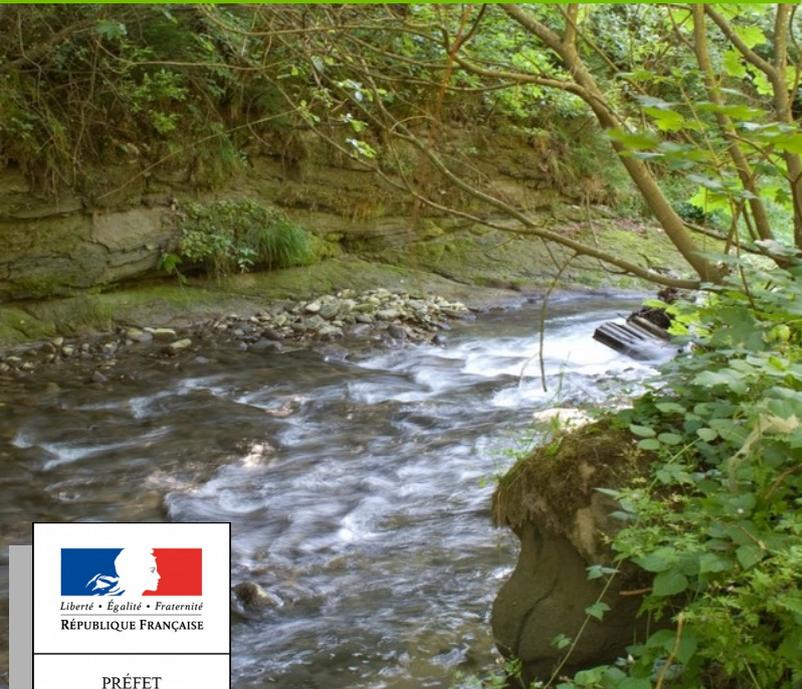
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

# Vers une convergence des instances de concertation MA et PI

- Construire la concertation SLGRI en s'appuyant sur des instances de concertation communes
  - CLE ou comités de rivière lorsqu'ils existent pour la planification et la programmation des actions GEMA et PI
    - **Élargissement aux acteurs de l'aménagement du territoire et des risques d'inondation**
  - Les SLGRI doivent être arrêtées fin 2016.
    - **Consultation des parties prenantes en cours ou à venir prochainement**

## II – Les outils d'accompagnements



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Outils techniques, méthodologiques et communicants

## ■ Scientifique

Argumentaire et recommandations pour la restauration physique des cours d'eau :

- Saisine du conseil scientifique du comité de bassin (dec 2015)
- Bilan des connaissances : finalisation en cours (pour fin 2016)
- Recommandations : 2017

## ■ Méthodologique

- Guide « Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau »  
→ Publication attendue fin 2016 / début 2017
- Note technique SDAGE en faveur des plans de gestion stratégiques des zones humides (sept 2013)

## ■ Communication

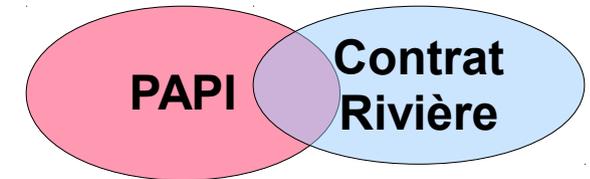
- Plaque « Pour une nouvelle gestion des rivières : les actions à l'heure de la GEMAPI »
- film « Gemapi »

# Les outils d'accompagnement financiers

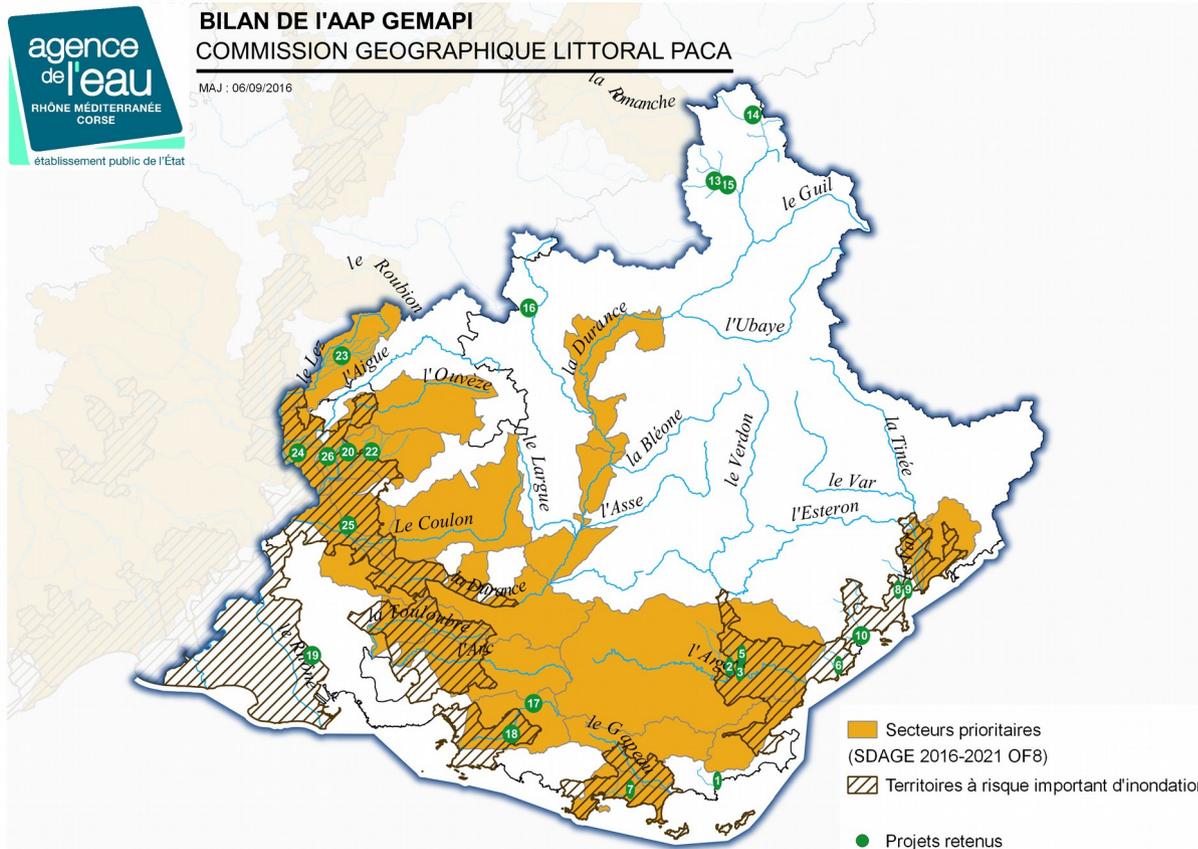
- Programme d'interventions de l'Agence de l'eau révisé en 2015 pour accompagner la mise en œuvre de cette double compétence GEMAPI :

- Un soutien aux études de structuration
- Un soutien aux opérations intégrées

Complémentarité  
Financements  
Etat (Fd Barnier) / Agence



- Un appel à projets GEMAPI de l'Agence de l'eau en 2016 pour amplifier le mouvement



Exemple opération : Yzeron



# Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

- Nouvelle annexe au SDAGE 2016-2021 (compatible PGRI) à arrêter au plus tard le 31 décembre 2017 par le préfet coordonnateur

Consultation des collectivités  
Mi Juillet → fin sept 2017

Avis comité de bassin  
Nov 2017

Arrêté  
Préfet Coord.  
Déc. 2017

- Objectifs de la SOCLE :
  - Renforcer la cohérence hydrographique, les solidarités financières, gestion durable
  - Accompagner la mutation des syndicats :
    - sur le petit cycle : AEP, Assainissement collectif et non collectif
    - sur le grand cycle : syndicats de rivières, EPTB, EPAGE.

- Contenu de la SOCLE :

- Descriptif de la répartition des compétences entre les collectivités et leurs groupements dans le domaine de l'eau
- Des propositions d'évolution des modalités de coopération, sur les territoires à enjeux, au vu d'une évaluation de la structuration existante

# Merci de votre attention

Plus d'informations...

[www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/](http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/gemapi/)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)